



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction des
Collectivités Locales et
du Cadre de Vie

Bureau de l'urbanisme

Dossier suivi par :
Martine FLAMAND

Tél : 04.68.51.68.62

Fax : 04.68.35.56.84

Mél :

martine.flamand@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

Référence :

C:\Documents de
MFlamand\Mes
documents
Martine\ARRETES DE
CESSIBILITE\RD34
latour de carol enveitg
(oct2007)\AP cessibilité
oct 2007.doc

Perpignan, le 4 octobre 2007

COMMUNES DE LATOUR DE CAROL ET ENVEITG

Arrêté n° 3645/2007

Arrêté déclarant cessibles, au profit du conseil général, les parcelles nécessaires à la réalisation des travaux portant sur l'aménagement de la RD34 entre Latour de Carol et Enveitg, lieu dit « La Vignole »

**Le préfet des Pyrénées Orientales
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

VU l'arrêté préfectoral n° 5511-2006 du 1^{er} décembre 2006 prescrivant l'ouverture d'une enquête parcellaire sur les communes de Latour de Carol et d'Enveitg portant sur le projet de réalisation de l'aménagement de la RD34 entre les communes de Latour de Carol et d'Enveitg, secteur de « la Vignole ».

VU le plan parcellaire des propriétés dont l'acquisition est nécessaire pour la réalisation du projet ;

VU la liste des propriétaires ;

VU le registre d'enquête ;

VU les pièces constatant que l'arrêté du 1^{er} décembre 2006 a été publié, affiché et inséré dans un journal du département avant l'ouverture de l'enquête et que le dossier d'enquête ainsi que le registre ont été déposés pendant 19 jours consécutifs du 18 décembre 2006 au 5 janvier 2007 inclus en mairies de Latour de Carol et d'Enveitg.

VU les pièces constatant que l'arrêté n° 5511-2006 du 1^{er} décembre 2006 a été notifié aux propriétaires concernés ;

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎ Standard 04.68.51.66.66
☎ D.R.C.L. 04.68.51.68.00

Internet : INTERNET : www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr
SERVEUR VOCAL : 04.68.51.66.67

0056

VU la correspondance du 25 juillet 2007 par laquelle Monsieur le Président du conseil général des Pyrénées Orientales sollicite la poursuite de la procédure ;

VU l'avis favorable de Monsieur Jean Louis TOR, commissaire enquêteur ;

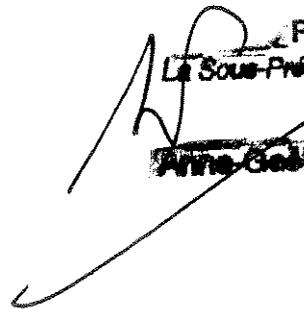
SUR proposition de Madame la Secrétaire Générale de la préfecture des Pyrénées Orientales ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : sont déclarées cessibles au profit du conseil général des Pyrénées Orientales, les parcelles désignées sur les états parcellaires ci-annexés, nécessaires au projet d'aménagement de la RD34 entre les communes de Latour de Carol et d'Enveitg, lieu dit « La Vignole ».

ARTICLE 2 : Madame la Secrétaire Générale de la préfecture des Pyrénées-Orientales et Messieurs les maires de Latour de Carol et d'Enveitg sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux propriétaires concernés, affiché aux lieux habituels en mairies de Latour de Carol et d'Enveitg et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales.

Le préfet


Pour le Préfet
La Sous-Préfète, Secrétaire Générale
Anne-Gaëlle BAUDOUIN

ETAT PARCELLAIRE
Liste des Propriétaires

050 - Amngt. LATOUR DE CAROL ENVEITG Lieu-dit "La Vignole"

ENVEITG

PROPRIETE 006
USUFRUITIER
 - Madame CARCASSES Marie, née le 18/05/1926 à TOULOUSE (31)
 Veuve de M. BEZARD FALGAS François

demeurant Caltoni 7, rue Vieille d'Espagne LATOUR DE CAROL (66760)

NU-PROPRIETAIRE

- Mademoiselle BEZARD FALGAS Bénédicte Marie Elisabeth, née le 30/09/1963 à TOULOUSE (31)
 demeurant Caltoni 7, rue Vieille d'Espagne LATOUR DE CAROL (66760)

NU-PROPRIETAIRE

- Monsieur BEZARD FALGAS Régis Xavier Louis, né le 08/11/1960 à TOULOUSE (31)
 demeurant 57, boulevard Rochechouart paris (75009)

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

MODE	REFERENCE CADASTRALE				NUM. DU PLAN	EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m² ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT		N°	SURFACE	N°	SURFACE	
B		809		SAINTE AULARY		109				2 831
B		810		SAINTE AULARY		47				673
					Total					
					Total commune		156			
					Total général		156			

Scribe Foncier ©

**VU pour être annexé à
 mon arrêté de ce jour**

Perpignan, le **24 OCT. 2007**


 Pour le Préfet
 La Sous-Préfecture, Secrétariat Général
Anne-Gaëlle BAUDOUIN

ETAT PARCELLAIRE

Liste des Propriétaires

050 - Amngt. LATOUR DE CAROL ENVEITG Lieu-dit "La Vignole"

LATOUR DE CAROL

PROPRIETE 005 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE

- Monsieur DELONCA Georges Maurice Michel, Médecin, né le 25/09/1948 à ILLE SUR TET (66) époux de Madame PLAS Marie-José, marié le 07/07/1978 à PERPIGNAN (66) demeurant 6, avenue Jean Jaurès ILLE SUR TET (66130)

INDIVISAIRE

- Monsieur DELONCA Emile Michel Marie, Agricultrice, né le 05/02/1946 à ILLE SUR TET (66) époux de Madame CANELLAS Jocelyne, marié le 20/11/1974 à BEAUCAIRE demeurant Mas de l'oratoire du Roi ILLE SUR TET (66130)

INDIVISAIRE

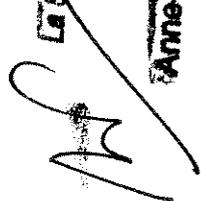
- Monsieur DELONCA Henri Léon, Retraité, né le 26/10/1937 à ILLE SUR TET (66) époux de Madame GIROUX Monique, marié le 26/08/1962 à MONTPELLIER (34) demeurant 673, avenue de l'Occitanie MONTPELLIER (34090)

MODE	REFERENCE CADASTRALE				NUM. DU PLAN	EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m ² ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT		N°	SURFACE	N°	SURFACE	
A		1167		RIBETS			90			3 799
							Total			90
							Total commune			90
							Total général			90

Scribe Foncier®

VU pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Perpignan, le 24 OCT. 2007

Le Préfet,


La Sous-Préfecte, Secrétaire Générale

Anne-Gaëlle BAUDOUIN

ETAT PARCELLAIRE

Liste des Locataires

050 - Amngt. LATOUR DE CAROL ENVEITG Lieu-dit "La Vignole"

LATOURE DE CAROL

PROP RIETE	NOM PROPRIETE	LOCA TION	LOCATAIRE REEL(Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne Morale)	REFERENCE CADASTRALE			SURFACE LOUEE
				SECTION	NUMERO	NATURE	
005	DELONCA	001	Monsieur BOSOM Francis 3, avenue Prosper Geibert 66760 LATOUR DE CAROL	A	1167	RIBETS	90,00
							90,00
Total Propriété							90,00
Total Commune							90,00

Scribe Foncier ©

VU pour être annexé à
mon arrêté de ce jour

Perpignan, le 14 OCT. 2007

Le Préfet,

Pour le Préfet
La Sous-Préfecte, Secrétaire Générale


Arne-Gaëlle BAUDOUIN